## CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**VILLE DE GRACEFIELD**

**LE 30AOÛT 2010**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée séance tenante, tenue au Centre récréatif et communautaire sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire à 20 h 15.

**PRÉSENCES :**

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier.

La séance est ouverte, il est présentement 20 h 15.

**2010-08-356 ÉTUDE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,

appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que l’ordre du jour soit adopté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Installation de mâts
4. Ajout d’asphalte chemin Poisson Blanc
5. Autorisation de paiement : Vallée – Hubert, avocats
6. Autorisation de formation
7. M. Paul Fortier
8. Chemin du Lac-Désormeaux
9. Période de questions
10. Fermeture de la séance

Le maire Réal Rochon, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-357 INSTALLATION DE MÂTS**

**ATTENDU QUE** la ville de Gracefield a procédé à l’achat de trois mâts de 25 pieds afin d’y installer des drapeaux ;

**ATTENDU QUE** la ville ne possède pas l’équipement nécessaire à cette fin ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

De mandater la firme Les constructions Marc Martin afin d’installer les trois mâts au montant de son offre soit 2 750 $ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-358 AJOUT D’ASPHATE CHEMIN POISSON BLANC**

**ATTENDU QUE** la ville a octroyé un contrat de 58 950.50 $ plus les taxes applicables à la firme Les Entreprises Bourget Inc. afin de procéder à un traitement de surface sur une distance de 0.7 kilomètre sur le chemin du Poisson Blanc ;

**ATTENDU QUE** le contremaître des Entreprises Bourget Inc. a rencontré sur les lieux, le maire et le directeur général afin de leur suggérer d’élargir les courbes afin de protéger la nouvelle surface ;

**ATTENDU QUE** le contremaître de cette firme évalue les ajouts entre 2 500 $ et 3 000 $ ;

**ATTENDU QUE** les conseillers responsables de la voirie M. Michael Gainsford et M. Eric Ethier on été rencontrés par M. Rochon et M. Gauthier et ont donné leurs accords ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D’autoriser Les Entreprises Bourget Inc. à effectuer des travaux supplémentaires afin d’élargir les courbes sur le chemin Poisson Blanc pour une dépense supplémentaire n’excédant pas 3 000 $.

Il est de plus résolu que le directeur général a demandé au contremaître du secteur Northfield de faire respecter cette décision via l’entrepreneur Bourget.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-359 AUTORISATION DE PAIEMENT / VALLÉE-HUBERT AVOCATS**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,

appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D’autoriser le paiement à Me Louis-André Hubert de la firme Vallée-Hubert avocats pour un montant de 2 088.19 $ taxes incluses dans le dossier du chemin Whyte.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-360 AUTORISATION DE FORMATION**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,

appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D’autoriser Mme Anne St-Amour à participer à la formation intitulée La gestion des lacs et des cours d’eau qui se tiendra les 14 et 15 septembre prochain à Gatineau au coût de 502.29 $ taxes incluses.

Il est de plus résolu que les frais d’inscription, de déplacement et de subsistance sont à la charge de la ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-361 GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

**ATTENDU QUE** M. Paul Fortier propriétaire du 432 chemin du Poisson-Banc a demandé l’installation de glissières de sécurité en face de sa propriété et qu’il est prêt à acquitter les frais pour le matériel ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D’autoriser l’installation de glissières de sécurité en face du 432 chemin du Lac-Désormeaux tel que demandé par le propriétaire sur une longueur de 40 pieds.

Il est de plus résolu que les dépenses pour le matériel évaluées à 250 $ seront défrayées par M. Fortier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-362 ENTENTE POUR ACQUISITION DE TERRAIN**

**ATTENDU QUE** la ville de Gracefield est à modifier l’assiette d’une partie du chemin du Lac-Désormeaux sur une partie du lot 2 rang 3 canton Northfield, propriété appartenant à M. José Ferreira et Mme Analia Pacheco ;

**ATTENDU QUE** les travaux se situent de l’autre côté du chemin, en face du 440 et 444 chemin du Lac-Désormeaux ;

**ATTENDU QU’** une entente entre la M. Ferreira, Mme Pacheco et la ville de Gracefield devra être signée ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par le conseiller Eric Ethier et résolu,

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que M. Ferreira et Mme Pacheco donneront du terrain pour diminuer la courbe en face du 440 chemin du Lac-Désormeaux et que le terrain en question sera de la dimension approximative suivante : largeur de 14 pieds sur une longueur de 600 pieds.

Il est aussi résolu que dès que les travaux seront terminés, une description technique sera effectuée ainsi que le transfert de la dite parcelle de terrain et que le maire et le directeur général seront autorisés à signer tous les documents relatifs à cette résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-08-363 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier

et résolu,

De lever la séance, il est présentement 20 h 35.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

Le maire Le directeur général / greffier

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réal Rochon Jean-Marie Gauthier

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réal Rochon

Maire